

Foire aux questions – Contrat d'auteur de monographie

Le contrat d'auteur proposé par l'École française d'Athènes encadre la publication de monographies scientifiques dans un cadre d'édition publique, non commerciale, et conforme aux principes de la science ouverte.

Il s'adresse à des auteurs français et internationaux et vise à garantir à la fois la qualité éditoriale des ouvrages, leur diffusion durable et la protection des droits des auteurs, dans un cadre juridique clair et sécurisé.

1. Pourquoi dois-je céder mes droits d'auteur ?

La cession des droits patrimoniaux est nécessaire pour permettre à l'Éditeur de publier, diffuser et exploiter l'ouvrage, sous forme imprimée et numérique.

Cette cession n'affecte pas le droit moral de l'auteur, qui reste pleinement reconnu (paternité de l'œuvre, respect du contenu, mention du nom). Elle permet en revanche d'assurer une diffusion pérenne et encadrée du travail scientifique, en France comme à l'international.

2. Pourquoi la cession est-elle consentie à titre gratuit ?

La publication s'inscrit dans une mission de service public et dans un modèle d'édition scientifique non concurrentiel.

L'Éditeur prend en charge l'ensemble du processus éditorial (évaluation scientifique, préparation éditoriale, fabrication, diffusion, référencement, accès ouvert), sans demander de participation financière à l'auteur. La gratuité de la cession est la contrepartie de cet engagement institutionnel.

3. Quel droit s'applique au contrat ?

Le contrat est soumis au droit français, conformément aux usages internationaux en matière d'édition scientifique.

Ce cadre juridique est compatible avec les conventions internationales sur le droit d'auteur et garantit la validité de la cession et la protection de l'œuvre quel que soit le pays de résidence de l'auteur.

4. La cession des droits est-elle valable dans tous les pays ?

Oui. La cession est consentie pour le monde entier et pour toute la durée légale de protection des droits d'auteur.

Elle permet à l'Éditeur d'assurer une diffusion internationale de l'ouvrage, tout en protégeant les droits de l'auteur dans le respect des conventions internationales.

5. Mon ouvrage sera-t-il diffusé librement en ligne ?

Oui. Dans le cadre de la politique de science ouverte, l'ouvrage est diffusé en accès libre sur des plateformes de référence, notamment OpenEdition Books.

Cette diffusion s'effectue sous licence Creative Commons CC-BY-NC-ND, qui autorise la consultation et le partage non commercial de l'ouvrage, tout en interdisant toute modification du contenu et en garantissant la mention du nom de l'auteur.

6. Puis-je déposer mon ouvrage ou des extraits sur HAL ?

Oui. Conformément à la loi pour une République numérique, l'auteur peut déposer sur HAL une version dite « post-print » (version acceptée avant mise en forme éditoriale), dans les conditions prévues par la réglementation.

Ce dépôt s'inscrit dans une logique de diffusion scientifique non commerciale et ne remet pas en cause la publication par l'Éditeur.

7. L'utilisation d'outils d'intelligence artificielle est-elle interdite ?

Le contrat n'interdit pas par principe l'usage d'outils d'intelligence artificielle. Il demande en revanche à l'auteur de signaler les usages éventuels et d'en assumer la responsabilité.

Cette clause vise à garantir l'originalité scientifique des textes et le respect des droits d'auteur et des droits des tiers.

8. Le contrat prévoit-il une rémunération ou des redevances ?

Non. Comme dans la majorité des dispositifs d'édition scientifique publique, le contrat ne prévoit pas de rémunération ni de droits d'auteur.

Ce choix est indissociable du modèle de diffusion ouverte et de l'absence de logique commerciale, et permet une large circulation des travaux de recherche sans coût pour les auteurs.

9. Dans quelle langue se font les échanges avec l'Éditeur ?

Les échanges contractuels et éditoriaux se font principalement en français.

Toutefois, l'Éditeur peut accompagner les auteurs internationaux et fournir des explications en anglais afin d'assurer une compréhension claire des engagements et du cadre juridique.

10. À qui puis-je m'adresser en cas de question ou de situation particulière ?

L'équipe éditoriale de l'École française à l'étranger est votre interlocuteur privilégié pour toute question relative au contrat, au calendrier de publication ou aux modalités de diffusion de l'ouvrage.

Des situations particulières (co-signature du contrat, contraintes institutionnelles, exigences liées à des financements ou à des affiliations internationales) peuvent être examinées au cas par cas, dans le respect du cadre juridique et éditorial commun.